

## ABONNEMENT

Saumur	
En an.	18 fr.
Six mois.	9
Trois mois.	4 50
Poste	
En an.	20 fr.
Six mois.	10
Trois mois.	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclamés,	.....	30
Faits divers	.....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.]

SAUMUR, 1<sup>er</sup> JUILLET

## Élections Législatives

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

Eugène BERGER

Député sortant

A M. PIÉRON

Je veux m'occuper de votre discours, M. Piéron; mais, soyez tranquille, je ne procéderai pas comme un journal avec lequel vous avez des attaches et je ne vous enverrai pas une bordée d'injures comme le ferait volontiers votre *Courrier de Saumur*; il me plaît simplement de discuter avec vous quelques-unes des théories que vous avez émises à la distribution des prix du collège de filles.

Ces discours, vous en conviendrez vous-même, est autant une compilation qu'une œuvre *sui generis*. En attendant, vous auriez aussi bien pu, puisque vous parliez du relèvement de la femme dans les nations civilisées, rappeler que ce relèvement fut l'œuvre du christianisme et comparer le rang de la femme dans l'antiquité avec celui qu'elle a occupé, dans la suite, au sein des nations qui ont accepté le Nouveau Testament.

Ceux-là qui ne veulent point s'en rapporter à l'histoire n'ont qu'à jeter leurs regards en dehors des peuples soumis aux diverses confessions : romains, luthériens, calvinistes, russes, grecs, arméniens, etc., et à comparer la situation de la femme chez ces peuples avec celle qu'elle occupe chez les autres, l'Arabe, par exemple, et ils reconnaîtront que sa situation chez ces derniers confine souvent à l'esclavage.

Il en eût coûté peut-être à votre amour-propre de faire cette constatation, mais votre

renom d'impartialité y eût gagné.

D'ailleurs, n'avez-vous pas pour vous éclairer, en l'espèce, l'ouvrage de M. votre beau-père, *Fides ou Christianisme et Progrès*, que vous auriez pu consulter utilement sur cette question ?

L'admission de la femme aux emplois et charges publiques est-elle à votre avis un véritable progrès ? Ici vous me permettez de ne pas partager votre manière de voir. La présence des femmes au sein d'une assemblée ne constituera jamais qu'une excentricité américaine, une bouffonnerie à ne pas imiter, voilà tout.

Croyez-vous que la présence de deux ou trois jupons, au Conseil municipal de Saumur, apporterait une grande précision dans les discussions oiseuses dont il est souvent le théâtre et vous êtes-vous jamais figuré M. Peton président entre deux adjointes ?

Avouez que cela ne tient pas debout.

Quant à la suppression du travail de l'homme et son remplacement par celui de la femme, je crois avoir précédemment émis toutes les bonnes raisons qui combattent ce système, et je vous demande simplement la permission d'y ajouter un exemple frappant.

Vous occupez, M. Piéron, une situation importante à laquelle s'attachent des émoluments qui la rehausset encore. Or, que se serait-il passé si M. Combier, au lieu de remettre entre vos mains ses intérêts dont vous avez pris soin le plus honorablement du monde, je me hâte de le dire, s'était adressé à une personne du sexe faible, mais roublard?... Vous ne me répondez pas, mais je gage que vous auriez trouvé vos théories moins excellentes.

Vous en penserez ce que vous voudrez, M. Piéron, mais je prétends qu'on peut être homme de progrès et estimer que la vraie place de la femme est à son foyer et nulle part ailleurs.

JEAN DASSY.

## INFORMATIONS

## LE PRINCE DE NAPLES

N'ira pas en Alsace-Lorraine

La situation de M. Ressen, ambassadeur d'Italie à Paris, devient délicate, par suite des instructions contradictoires qu'il reçoit du Quirinal.

Il se voit rendu responsable des ébècs réitérés qu'il a subis au quai d'Orsay, et qui ne sont pourtant que la résultante de la politique du roi Humbert vis à vis de la France.

Ce roi a la prétention de constituer la pierre angulaire de la Triplice; mais quand il a dû faire face aux difficultés budgétaires, il a changé de langage et donné à son ambassadeur des instructions conciliantes de nature à faire affluer, comme jadis, les capitaux français.

Un incident récent, et d'une gravité exceptionnelle, prouvera à quel point l'attachement fanatique de S. M. italienne à la Triple-Alliance l'aveugle encore.

Pendant le séjour de l'Empereur d'Allemagne, à la suite d'un déjeuner intime, le prince héréditaire d'Italie ayant complimenté l'Impératrice, le Kaiser lui répondit à brûle-pourpoint : « Je vous remercie et de votre compliment et de vos souhaits; je saisis cette occasion pour vous inviter aux manœuvres d'automne de l'armée allemande. — Avec plaisir, répondit le jeune prince, si mon père m'y autorise. »

Or, le 10 juillet, l'Empereur, dans un billet personnel au prince héritier d'Italie, lui rappelait sa promesse en lui annonçant les manœuvres qui doivent avoir lieu en Alsace-Lorraine.

Grand émoi au conseil. Le prince déclarait de son devoir de tenir sa promesse. Le roi était de cet avis. Mais M. Brin, ministre de la marine, insistait sur le caractère provocateur à l'égard de la France de la présence du prince aux grandes manœuvres en Alsace-Lorraine.

Bref la solution demeurait indécise quand survint une lettre de l'ambassadeur rappelant que le gouvernement français, fort mal disposé à l'égard de l'Italie, s'était déjà opposé à l'emprunt de 150 millions, et que le voyage du prince héritier en Alsace-Lorraine achèverait de rompre les chiens.

Cette considération trancha la question, et le prince héritier a dû trouver un prétexte pour se dérober.

M. GUÉRIN A DIJON

M<sup>r</sup> Oury, évêque de Dijon, a adressé au ministre un discours patriotique. M. Guérin l'a remercié, ajoutant que l'union des sentiments patriotiques et religieux peut servir à grandir et à fortifier la patrie.

Le ministre a exprimé l'espoir que le clergé travaillerait à réaliser l'unité politique dans le pays.

AU SIAM

Notre gouvernement a demandé au Siam des garanties destinées à démontrer la sincère intention de la cour de Bangkok de remplir les conditions de l'ultimatum.

Le blocus ne sera levé que lorsque ces garanties seront accordées.

Une de ces garanties serait l'occupation d'un port siamois, jusqu'à complète exécution des clauses.

Il est probable qu'il s'agit du mouillage de l'île de Ko-Si-Chang, déjà occupée par l'amiral Humann.

La canonnière l'*Aspic*, qui a terminé son armement, est partie de Saïgon pour rejoindre la division de l'amiral Humann.

L'avis le *Papin* est arrivé à Saïgon.

La canonnière la *Baïonnette* armera pour faire partie en supplément de la division navale de Cochinchine.

TRAITÉ DE COMMERCE

Le traité de commerce entre l'Italie et l'Espagne a été ratifié hier.

## 8 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

VII

Avant de poursuivre l'interrogatoire sommaire qu'il avait entamé, le commissaire voulut se rendre compte de la façon dont le crime avait été commis, par quel instrument il avait été perpétré.

Il souleva donc le corps de la malheureuse assassinée et examina la blessure qui trouait la poitrine, une blessure nette, profonde, faite d'une main assurée et qui avait dû percer le cœur.

Edgar de Cordouan suivait ses mouvements avec une ironie au coin des lèvres.

Cela lui paraissait si insensé, cette accusation portée contre lui, qu'il n'y croyait pas encore. Il ne croyait pas que la pensée en eût pu venir sérieusement à quelqu'un.

Après tout, il n'avait affaire là qu'au commissaire de police. On attendait le juge d'instruction qu'on était allé réveiller. Ce magistrat

le connaissait et il ajouterait foi, lui, à ses protestations.

Tout s'éclaircirait.

Le jeune homme n'essayait donc plus de se défendre. Il laissait faire, persuadé qu'il n'avait rien à gagner au milieu des gens qui l'entouraient.

Le commissaire, gros homme brun, à face rouge, apoplectique, avait de la peine à se remuer et à parler. Il s'essouffait facilement.

Quand il se releva, il avait les yeux injectés et soufflait comme un phoque.

Il commanda à ses agents de poser la morte sur son lit.

— Le coup, dit-il à l'un d'eux, a dû être porté par une lame semblable à une lame d'épée.

En soulevant le corps, on mit à découvert l'épée de la canne, toute teinte de sang, et qu'Edgar avait rejetée.

— Voici l'arme ! s'écria un des policiers; et il la tendit à son supérieur qui fit un geste de satisfaction.

— Vous voyez, dit-il, que je ne m'étais pas trompé.

Puis, se tournant vers Edgar de Cordouan,

il lui demanda brusquement :

— Reconnaissez-vous cette arme ?

— Oui, Monsieur, elle est à moi.

— Ah ! firent tous les assistants en considérant de nouveau le jeune homme d'un air particulier.

— Elle est à moi, répéta Edgar. Elle était restée sur le canapé, et l'assassin a dû s'en emparer et s'en servir.

Le commissaire ricana.

— Ah ! oui, l'assassin, l'assassin imaginaire...

L'inculpé ne répondit pas.

Il jugeait que c'eût été peine perdue...

Il reprit son attitude hautaine, dédaigneuse.

Le magistrat, outré d'un tel aplomb, dit :

— Remarquez, Monsieur, que c'est une déclaration très grave que vous venez de faire...

— J'ai dit la vérité... Je n'ai pas besoin de la cacher...

— Et, malgré cette nouvelle charge, vous persistez à dire que vous êtes innocent ?

— J'y persiste, oui, Monsieur.

Les agents se détournèrent pour cacher un sourire...

Fernandez lui-même haussa les épaules...

— Alors, expliquez-moi, fit le commissaire furieux, comment le crime a été commis.

— Je vous ai dit ce que je savais.

— Mais c'est invraisemblable ! Vous ne le ferez croire à personne ! Si vous voulez nier, prenez-vous-y au moins plus adroitement.

— Je n'ai pas d'adresse à mettre dans mes réponses. Je dis ce qui est.

Le magistrat eut un geste d'impatience.

— C'est bien, fit-il... Vous vous expliquerez avec le juge d'instruction... Ce que j'en faisais, c'était pour vous permettre de vous justifier, et n'être pas obligé de vous emmener, vous, monsieur Edgar de Cordouan, à travers Bordeaux, comme un criminel, les menottes aux mains.

Edgar ferma les yeux.

A l'instant même où le commissaire l'exprimait, cette pensée venait de lui sauter à l'esprit.

Le temps se passait. Déjà des lueurs apparaissaient à travers la transparence des rideaux. Le jour allait se lever, et, en attendant qu'il eût pu faire la lumière, démontrer son innocence, il serait enchaîné, traité comme un malfaiteur. Toute la ville répéterait son nom avec horreur, il y aurait des cris de mort sur



## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 31 juillet 1893.

Le marché débute très ferme sur le 3 0/0 à 98.30 et réagit ensuite à 97.95 sur la baisse de l'Italien. D'un autre côté, Londres et Berlin sont faibles et leur attitude influe sur la tenue de notre place. En clôture le 3 0/0 se relève un peu à 98. Le 4 1/2 0/0 fait 106.42.

L'Italien tombe de 87.50 à 86.50. C'est une baisse d'un point sur samedi, attribuée à des liquidations plus ou moins volontaires de gros spéculateurs italiens et même parisiens.

L'Extérieure subit l'influence de l'Italien et rétrograde à 62 1/4. Tout en rendant justice aux efforts du ministre des finances espagnoles en vue de rétablir l'équilibre budgétaire, on est forcé de reconnaître que ceux-ci sont insuffisants pour la situation présente.

Les sociétés de crédit n'ont pas varié.

La Banque d'Escompte se négocie à 3,975.

On relève des achats en actions du Crédit Foncier, effectués par le comptant, de 955 à 956. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 485 avec des transactions bien suivies.

Le Crédit Lyonnais se consolide à 772.50.

La Banque d'Escompte est tenue à 420.

La Société Générale s'est échangée à 468.50 et 469.

L'action des Immeubles de France se présente à 489.

Ainsi que nous l'avons démontré tout récemment par des chiffres puisés aux meilleures sources, les résultats que la Société Niçoise de Transports maritimes retirera de son exploitation permettront de rémunérer largement les capitaux qui s'intéresseront dans l'entreprise ; à ce titre elle mérite d'être recommandée à l'attention du public.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur se traite sur le marché en banque, de 185 à 187.50.

Les Chemins Economiques sont fermes à 420.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 1<sup>er</sup> AOÛT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 18°
Ce matin, à 8 h.		+ 16°
Midi,	756 <sup>m/m</sup>	+ 22°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	» <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 10°

### Adjudication municipale

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'adjudication des fournitures scolaires.

Personne ne s'en doutait et la publicité donnée à cette adjudication laisse plus qu'à désirer.

Le cahier des charges porte cependant que les frais d'affiches seront à la charge des adjudicataires.

Or, il n'a point été fait d'affiches.

On ne s'est pas même adressé à la presse

son passage ; de la honte s'amasserait autour de son nom ; tous ceux qui ne le connaîtraient pas admettraient la possibilité de sa culpabilité, et peut-être même, parmi ceux qui le connaissent, y en avait-il qui auraient des doutes, comme ce commissaire, comme tous ces gens qui étaient là, qui l'entouraient et qui souriaient à ses protestations.

Le malheureux songea à Ariane de Millanges, à son grand-père, à Henri Soulac, son rival, qui serait tout disposé à le croire criminel, parce qu'il y avait son intérêt. Et si on allait persister malgré ses dénégations ? Si son honorabilité, son nom ne suffisaient pas à le défendre contre une arrestation préventive, une mise en jugement, une comparution en cour d'assises, une condamnation peut-être !

Le pauvre jeune homme frissonna.

Toute son impassibilité disparut pour faire place à la plus profonde, à la plus douloureuse épouvante qui pût envahir le cœur d'un homme.

Il vit en un clin d'œil son avenir perdu, son mariage manqué, Ariane devenant la femme d'un autre, Ariane qu'il adorait, Ariane, le sourire et la lumière de sa vie !

Tout le monde remarqua le changement ins-

tantané produit dans la physionomie de l'infortuné, et on l'attribua à la découverte qui venait d'être faite et aux paroles que le commissaire avait prononcées.

Celui-ci même, heureux de son effet, dit tout bas à un de ses hommes :

— Il est touché !... Dans dix minutes, il avouera tout...

Pendant ce temps, on avait étendu et installé sur le lit, au pied duquel elle avait été frappée, la malheureuse Delphine Lagrange. Les agents lui avaient fait une toilette sommaire, et l'un d'eux, en essayant de ramener les mains sur la poitrine, avait tout à coup poussé une exclamation de stupeur.

On s'empessa autour de lui...

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

— Un bouton... le bouton de l'assassin que la morte, en se débattant sans doute, a arraché de sa main crispée.

Le commissaire bondit vers le lit.

— Un bouton ! C'est vrai !... Oui... oui, je vois la scène... Il y a eu lutte, et, dans la lutte...

Oh ! mais voilà un nouvel indice... une preuve irréfutable, cette fois !

Tout le monde, sauf Edgar de Cordouan et les deux agents qui le surveillaient, sauf Tar-

tantané produit dans la physionomie de l'infortuné, et on l'attribua à la découverte qui venait d'être faite et aux paroles que le commissaire avait prononcées.

Celui-ci même, heureux de son effet, dit tout bas à un de ses hommes :

— Il est touché !... Dans dix minutes, il avouera tout...

Pendant ce temps, on avait étendu et installé sur le lit, au pied duquel elle avait été frappée, la malheureuse Delphine Lagrange. Les agents lui avaient fait une toilette sommaire, et l'un d'eux, en essayant de ramener les mains sur la poitrine, avait tout à coup poussé une exclamation de stupeur.

On s'empessa autour de lui...

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

— Un bouton... le bouton de l'assassin que la morte, en se débattant sans doute, a arraché de sa main crispée.

Le commissaire bondit vers le lit.

— Un bouton ! C'est vrai !... Oui... oui, je vois la scène... Il y a eu lutte, et, dans la lutte...

Oh ! mais voilà un nouvel indice... une preuve irréfutable, cette fois !

Tout le monde, sauf Edgar de Cordouan et les deux agents qui le surveillaient, sauf Tar-

tantané produit dans la physionomie de l'infortuné, et on l'attribua à la découverte qui venait d'être faite et aux paroles que le commissaire avait prononcées.

Celui-ci même, heureux de son effet, dit tout bas à un de ses hommes :

— Il est touché !... Dans dix minutes, il avouera tout...

Pendant ce temps, on avait étendu et installé sur le lit, au pied duquel elle avait été frappée, la malheureuse Delphine Lagrange. Les agents lui avaient fait une toilette sommaire, et l'un d'eux, en essayant de ramener les mains sur la poitrine, avait tout à coup poussé une exclamation de stupeur.

On s'empessa autour de lui...

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

— Un bouton... le bouton de l'assassin que la morte, en se débattant sans doute, a arraché de sa main crispée.

Le commissaire bondit vers le lit.

— Un bouton ! C'est vrai !... Oui... oui, je vois la scène... Il y a eu lutte, et, dans la lutte...

Oh ! mais voilà un nouvel indice... une preuve irréfutable, cette fois !

Tout le monde, sauf Edgar de Cordouan et les deux agents qui le surveillaient, sauf Tar-

tantané produit dans la physionomie de l'infortuné, et on l'attribua à la découverte qui venait d'être faite et aux paroles que le commissaire avait prononcées.

Celui-ci même, heureux de son effet, dit tout bas à un de ses hommes :

— Il est touché !... Dans dix minutes, il avouera tout...

Pendant ce temps, on avait étendu et installé sur le lit, au pied duquel elle avait été frappée, la malheureuse Delphine Lagrange. Les agents lui avaient fait une toilette sommaire, et l'un d'eux, en essayant de ramener les mains sur la poitrine, avait tout à coup poussé une exclamation de stupeur.

On s'empessa autour de lui...

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

— Un bouton... le bouton de l'assassin que la morte, en se débattant sans doute, a arraché de sa main crispée.

Le commissaire bondit vers le lit.

— Un bouton ! C'est vrai !... Oui... oui, je vois la scène... Il y a eu lutte, et, dans la lutte...

Oh ! mais voilà un nouvel indice... une preuve irréfutable, cette fois !

Tout le monde, sauf Edgar de Cordouan et les deux agents qui le surveillaient, sauf Tar-

tantané produit dans la physionomie de l'infortuné, et on l'attribua à la découverte qui venait d'être faite et aux paroles que le commissaire avait prononcées.

Celui-ci même, heureux de son effet, dit tout bas à un de ses hommes :

— Il est touché !... Dans dix minutes, il avouera tout...

Pendant ce temps, on avait étendu et installé sur le lit, au pied duquel elle avait été frappée, la malheureuse Delphine Lagrange. Les agents lui avaient fait une toilette sommaire, et l'un d'eux, en essayant de ramener les mains sur la poitrine, avait tout à coup poussé une exclamation de stupeur.

On s'empessa autour de lui...

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

— Un bouton... le bouton de l'assassin que la morte, en se débattant sans doute, a arraché de sa main crispée.

Le commissaire bondit vers le lit.

— Un bouton ! C'est vrai !... Oui... oui, je vois la scène... Il y a eu lutte, et, dans la lutte...

Oh ! mais voilà un nouvel indice... une preuve irréfutable, cette fois !

Tout le monde, sauf Edgar de Cordouan et les deux agents qui le surveillaient, sauf Tar-

qui eût certainement prêté son concours gratuit.

On a simplement envoyé la lettre suivante aux papetiers et libraires de la ville :

Saumur, le 17 juillet 1893.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'adjudication des fournitures classiques à faire aux Ecoles communales, pendant l'année scolaire 1893-1894, aura lieu le 4<sup>er</sup> août 1893, à deux heures du soir, à l'Hôtel de Ville. Ne prendront part à cette adjudication que les papetiers et libraires de Saumur.

Le cahier des charges et les types sont déposés au secrétariat de la Mairie, où vous pourrez en prendre communication, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire, D<sup>r</sup> PETON.

Cette lettre a été envoyée douze jours seulement avant l'adjudication, délai insuffisant.

De plus, les prix de chaque fourniture est bien indiqué au cahier des charges, mais la quantité à fournir, le plus important, ne l'est pas.

Dernière heure

M. Javard est adjudicataire des fournitures scolaires avec 12 fr. 80 0/0 de rabais.

M. Milon est adjudicataire des livres classiques avec 26 fr. 50 0/0 de rabais.

### ENCORE UNE MALADRESSE du « Courrier de Saumur »

Si le *Courrier* avait l'intention de parler de la réunion de la Société Saint-Dominique, il lui était loisible d'y assister, cette cérémonie s'étant passée au grand jour et non en *catimini*, comme certaine société que nous savons à l'habitude de pratiquer. (Ceci est une insinuation contre la franc-maçonnerie, M. Desgenais.)

En y assistant, il se serait convaincu de deux choses :

D'abord, que M. de Grandmaison n'y assistait pas, ou du moins nous ne l'y avons pas vu et il n'est pas de ceux qui passent inaperçus, voire dans une foule ;

Ensuite, que M. de Grandmaison ou tout autre candidat ou homme politique pouvait y assister sans se compromettre, attendu que cette réunion n'avait aucun caractère politique, mais simplement celui d'une société de secours qui se réunit chaque année pour célébrer la fête de son patron.

La politique en a été complètement bannie et M. l'abbé Garnier, candidat républicain à Paris, n'en a point souillé mot.

Le républicanisme de M. l'abbé Garnier, qui n'a ni recette ni faveur à demander ou à obtenir du gouvernement, est certainement d'aussi bon aloi que celui de M. Desgenais.

M. l'abbé Garnier, en obtenant le repos du dimanche pour trois mille facteurs de la poste,

pour cent mille employés de chemin de fer et des milliers de petits employés et employés de commerce, a certainement rendu plus de services à la démocratie que M. Desgenais.

JEAN DASSY.

### A LA « PETITE LOIRE »

Votre façon de juger notre candidat me laisse une certaine latitude pour apprécier le vôtre.

Décrépi notre candidat, dites-vous ? Mais vous n'avez donc pas regardé le vôtre, ou plutôt vous ne l'avez pas entendu rabâcher tous les jours la même conférence depuis un mois ?

Depuis vingt-cinq ans même, pourrions-nous dire.

La sollicitude de M. Berger pour les chèvres et les fruits du pays vous offusque.

Mais ne trouvez-vous pas que M. Allain-Targé promène un peu trop ses moutons de Hongrie ?

Ne craignez-vous pas que les électeurs ne lui octroient les loisirs nécessaires pour les mener paître ?

Un muet, notre candidat, dites-vous ?

A tout prendre, plutôt deux muets qu'un bavard.

Et puis, je vais vous faire une proposition des plus honnêtes :

Livrez-moi les discours de M. Bury à la Chambre et je m'engage à les publier *in extenso*.

J. D.

### AVIS

L'adjudication pour la fourniture des divers objets et effets nécessaires à MM. les Officiers, Élèves-Officiers et Sous-Officiers de l'Ecole de cavalerie, tels que : gants, linge de corps et de toilette, parfumerie, ustensiles de toilette et d'éclairage, aura lieu du 10 au 15 août prochain.

MM. les Commerçants qui désirent prendre part à cette adjudication devront faire parvenir leur soumission au Magasin des Officiers, avant le 8 août, à 4 heures du soir.

Les échantillons des objets et effets soumissionnés devront être remis pour la même date.

Le cahier des charges et le règlement du Magasin sont déposés chez le Concierge de l'Ecole de cavalerie, où MM. les Fournisseurs pourront en prendre connaissance.

Ils pourront également examiner, de 9 heures à 10 heures du matin, les échantillons actuels qui sont déposés au Magasin de MM. les Officiers, Élèves-Officiers et Sous-Officiers.

### DISCOURS DE M. ALLAIN-TARGÉ

A.....

Applaudissements..... applaudissements.....  
vifs applaudissements..... applaudissements.....  
vifs applaudissements..... applaudissements.....  
applaudissements..... vifs applaudissements.....  
vifs applaudissements..... applaudissements.....

salve d'applaudissements... longs applaudissements..... applaudissements prolongés.....  
bravos..... applaudissements..... applaudissements..... applaudissements prolongés, cris de vive M. Allain-Targé ! etc., etc.

### Désistement de M. de Terves

M. Léonce de Terves ne se représente pas à Segré. Il a adressé, à ses électeurs, une lettre leur annonçant cette détermination.

M. Laurent-Bougère est le candidat qui lui succède dans cette circonscription.

### Arrestation à Saumur

Cette nuit, à minuit, un individu est venu au bureau de police de la ville se plaindre que, s'étant endormi sur la route, en revenant de Fontevault, il avait été dépouillé d'un veston et d'une paire de souliers. Il accusait de ce vol des ronlants qui auraient passé par là avec une charrette à bras.

Ce matin, M. Morel, ferblantier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, est venu signaler à la police un individu qui venait de lui proposer un rouleau de treillis en fil de fer d'environ 25 francs.

L'agent Boudier se rendit et trouva, dans un cabaret voisin, le marchand improvisé qu'il amena au poste où il fut reconnu pour le même individu qui s'était présenté dans la nuit comme victime d'un vol.

Avait-il voulu se rattraper ? En tous cas, comme il était ivre et ne pouvait expliquer la provenance de ce treillage, il a été maintenu en état d'arrestation.

Il a déclaré se nommer B., âgé de 25 ans, originaire de Noyant.

Le rouleau de treillis paraît avoir été volé sur la voiture du messager de Bourgueil qui l'avait chargé chez M. Renou, quincaillier à Saumur.

### A un candidat officiel

M. H. Larroque, rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire*, a adressé à M. Béclard, candidat officiel, la deuxième lettre que voici :

Monsieur,

Je lis dans le *Patriote de l'Ouest* du 29 juillet la lettre suivante adressée par vous à M. Frémy, conseiller général, et à M. Schmitt, votre secrétaire particulier :

« M. Larroque m'ayant diffamé gratuitement s'est attiré la réponse qu'il méritait. Il émet maintenant la prétention de me demander raison de cet exercice de mon droit. Or, il est de toute évidence qu'en cette affaire la qualité d'offensé m'appartient. Vous l'avez à juste titre revendiquée pour moi, je vous en remercie.  
» Veuillez, etc... »

Cette seconde lettre prouve, monsieur, que vous vous entendez fort bien aux défaites diplomatiques ; mais elle ne vous tirera pas du mauvais cas où vous vous êtes placé deux fois en m'écrivant dans des termes qui ne conviennent pas à un galant homme, puis en ré-

Le fiancé d'Ariane de Millanges regarda, sursauta, devint plus livide qu'il n'était encore.

— Oui, monsieur, répondit-il d'une voix mourante.

— Il est à vous ?

— Il est à moi.

Rapidement le magistrat avait vérifié ceux de la redingote.

— C'est un bouton de la redingote que vous avez sur vous ?

— Oui, Monsieur.

— Et justement il en manque un.

— Je le reconnais...

Et le malheureux pensa :

— On a voulu me perdre !... Qui ? Pour quoi ? C'en est fait de moi !...

Un grand mouvement s'était fait, et le silence était devenu si profond dans cette pièce où la mort était descendue, qui ressemblait, avec ses lumières, à une chapelle funéraire, qu'on y eût entendu le vol d'une mouche.

Et tous les yeux s'étaient de nouveau fixés sur le malheureux Edgar.

(A suivre.)



façant de reconnaître ou de réparer votre tort.

Si cela était exact, pourquoi, au lieu de m'écrire et de livrer une note à la presse, ne m'avez-vous pas, à la suite de cet article, fait demander satisfaction, suivant les habitudes des gens d'honneur qui se croient offensés ?

Il y a là un dilemme, monsieur, comme dit votre patron, M. Dupuy.

Je vous présente mes civilités.

H. LARROQUE.

## RÉPONSE

Au groupe de sol-dissant républicains du Puy-Notre-Dame

Monsieur le Rédacteur,

N'en déplaise au « même groupe de républicains » du Puy-Notre-Dame, je maintiens énergiquement les faits contenus dans ma première lettre.

Le Conseil municipal du Puy avait organisé une belle fête à l'occasion du 14 juillet et de l'installation de la compagnie des sapeurs-pompier; avait voté les crédits nécessaires, et invité MM. le Préfet et le Sous-Préfet, qui avaient accepté.

Notre excellente musique était fière de prêter son concours; et nous savons tous qu'elle est toujours à la hauteur de sa tâche.

Tout paraissait bien décidé, quand intervint un conseiller municipal qui veut se poser en grand homme. L'organisation de la fête émanait de l'autorité municipale et lui avait la prétention de se substituer à elle et d'apporter à la fête un élément personnel, afin de se faire acclamer.

Sans prendre l'avis de personne, M. Jouan invita donc la musique de Doué et, devant la résistance du Conseil municipal, se chargea seul de ces nouveaux frais.

Mais ce beau mouvement fut de courte durée.

Il ouvrit en effet une véritable souscription; mais ce n'est pas, comme il le prétend, le concours spontané de quelques amis qu'il a sollicité. Cela est si vrai qu'il a rendu, sans sourcil, sa cotisation à un habitant du Puy qui la lui avait remise croyant avoir affaire à un délégué du Conseil. Est-ce assez probant ?

Cet échec n'arrêta pas M. Jouan, qui veut à tout prix jouer le rôle d'un important personnage, et fit appel à M. le Sous-Préfet de Saumur. Celui-ci accourut et devint son hôte l'espace d'un bon déjeuner.

Le Conseil, le jour de ces agapes, venait de rejeter pour la deuxième fois la proposition de M. Jouan lorsqu'il reçut la visite inopinée de M. le Sous-Préfet. Envers et contre tout, sa détermination fut maintenue.

L'amour propre de M. Jouan était cruellement malmenée; aussi M. le Sous-Préfet, trop complaisant sans doute pour son ami, déclara que ni lui ni M. le Préfet n'assisterait à la fête.

Le « même groupe de républicains » émet de singulières prétentions sur la fête de l'année dernière. Qui ne se souvient, en effet, au Puy-Notre-Dame, que M. le Maire et le Conseil municipal ont seuls organisé dans ses détails la fête donnée à M. le Sous-Préfet; que la commission se contenta de faire quelques achats et de placer des billets pour le banquet. C'est donc à la municipalité, qui se fit l'écho des sentiments de la population, que doit en revenir tout l'honneur.

Autre réflexion: Décidément MM. du même groupe n'ont donc plus d'oreilles... le bon vin du Puy en serait-il la cause?... Car le 16 juillet l'hymne national et le Chant du Départ ont été joués à plusieurs reprises.

Un membre de la commission des fêtes, encore un qui voudrait bien se donner une importance que rien ne justifie, blâme M. le Maire et l'accuse d'avoir eu peu de tact dans la circonstance. M. le Maire n'a fait qu'exécuter, et il n'en avait que le temps, le 9 juillet, les mesures décidées le 6. Mais qui donc aurait pu penser qu'il se trouverait un sous-préfet pour obéir à M. Jouan et faire manquer la fête? M. le Sous-Préfet devrait bien cependant se rappeler que, par ses violences, un de ses prédécesseurs, M. Demangeat, avait éloigné la

commune du Puy du gouvernement républicain, que par dix ans de patience et d'administration modérée M. Cottineau avait ébauché un rapprochement.

M. Tillol, en un jour, pourrait bien avoir perdu le fruit de ses efforts. Il verra, aux prochaines élections, combien d'électeurs du Puy se rallieront aux candidats républicains qui se présenteront.

Un conseil à ce pauvre M. Jouan, s'il veut me le permettre: qu'il relise attentivement la fable de « la grenouille qui veut se faire aussi grosse qu'un bœuf » et qu'il n'oublie pas que

La chétive pécore  
S'enfla si bien qu'elle en creva.

UN CONSEILLER MUNICIPAL.

## LISTE DES RÉCOMPENSES

Du Comité agricole de Vihiers, obtenues au concours du dimanche 23 juillet, à Nueil-sous-Passavant.

### BONS SERVITEURS

#### HOMMES

1<sup>er</sup> prix, 20 fr., Baptiste Fairé, 32 ans de service chez M. Pierre Marais, à Saint-Hilaire-du-Bois. — 2. 15 fr., Misandeau, 24 ans de service chez M. le comte de la Selle, au château de Preuil. — 3. 10 fr., Louis Cousinet, 24 ans de service chez M. Granry, à la Fosse-de-Tigné. — 4. médaille de bronze grand module, Louis Pineau, 43 ans chez M. Jean Defois, à Cléré. — 5. médaille de bronze, Henri Bédard, 42 ans chez M. Taugourdeau, à Nueil.

#### FEMMES

1<sup>er</sup> prix, 20 fr., Léonie Barbault, 25 ans chez M. Louis Gautier, à la Cottière, de Nueil. — 2. 15 fr., Julie Frapreau, 45 ans chez M. André Lemoine, à Nueil. — 3. 10 fr., Marie Garreau, 42 ans, chez M. André Gautier, à Nueil.

### Juments poulinières suitées

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Louis Pinier, à Tancoigné; 2. médaille de bronze grand module et 35 fr., M. Henri Thomas, à Coron; 3. 30 fr., M. Rigau, aux Cerqueux-sous-Passavant; 4. 25 fr., M. Thomas, à Nueil; 5. 20 fr., M. Victor Cailleau, à Vihiers; 6. 15 fr., M. Cathelineau, à Saint-Paul-du-Bois; 7. médaille de bronze grand module, M. Martin, au Pallis-de-Nueil; 8. médaille de bronze, M. le comte de Charnières, au château de la Grize.

### Poulains d'un an.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Edouard Léger, à Montilliers; 2. médaille de bronze grand module et 35 fr., M. Jean Brouard, aux Cerqueux-sous-Passavant; 3. 30 fr., M. François Cherbonnier, à Saint-Hilaire-du-Bois; 4. 20 fr., M. Alexis Defois, à Nueil; 5. médaille de bronze grand module, M. Célestin Nauleau, à Nueil; 6. médaille de bronze, M. Henri Vitré, à Saint-Hilaire-du-Bois.

### Poulains de deux ans.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Jean Defois, à Cléré; 2. médaille de bronze grand module et 35 fr., M. Bidet, à Ville-neuve-de-Nueil; 3. 30 fr., M. Auguste Garreau, à Vihiers; 4. 25 fr., M. Etienne Flécheau, à Nueil; 5. 20 fr., M. Joseph Pineau, aux Cerqueux-sous-Passavant; 6. 15 fr., M. Jean Cherbonnier, à Montilliers; 7. médaille de bronze grand module, M. Henri Vitré, à Saint-Hilaire; 8. médaille de bronze, M. François Esnard, à la Fosse-de-Tigné.

### Poulains de trois ans.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 60 fr., M. Auguste Garreau, à Vihiers; 2. médaille de bronze grand module et 45 fr., M. Jean Buffard, à Cléré; 3. 35 fr., M. Louis Cassin, aux Cerqueux-sous-Passavant; 4. 30 fr., M. Jean Goubault, à Saint-Paul; 5. 25 fr., M. Barthélemy Godineau, à Trémont; 6. 20 fr., M. François Esnard, à la Fosse-de-Tigné; 7. 15 fr., M. François Turpault, à Cléré; 8. médaille de bronze, M. Jean Richard, à Montilliers.

### Taureaux reproducteurs, 12 à 20 mois.

1<sup>er</sup> prix, médaille de bronze grand module et 60 fr., M. Jean Defois, à Cléré; 2. 45 fr., M. Edouard Maugin, à Montilliers; 3. 20 fr., M. Louis Humeau, à Cléré; 4. médaille de bronze, comte de Charnières, à Nueil.

### Taureaux reproducteurs, 20 mois et au-dessus.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 60 fr., M. Edouard Maugin, à Montilliers; 2. 45 fr., M. Jean Defois, à Cléré; 3. 20 fr., comte de Charnières, à Nueil; 4. médaille de bronze et prix supplémentaire de 20 fr., M. Bidet, à Ville-neuve-de-Nueil.

### Vaches laitières.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 60 fr., M. Edouard Maugin, à Montilliers; 2. médaille de bronze grand module et 45 fr., M. Ernest Lemoine, à Nueil; 3. 35 fr., M. Auguste Richard, à Vihiers; 4. 30 fr., M. Edouard Maugin, à Montilliers; 5. 25 fr., M. Pierre Briant, à Nueil; 6. 20 fr., comte de Charnières, à Nueil; 7. 15 fr., comte de Charnières, à Nueil; 8. médaille de bronze, comte de Charnières, à Nueil.

### Génisses.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Edouard Maugin, à Montilliers; 2. médaille de bronze grand module et 35 fr., M. René Houet, à la Boulangère, de Nueil; 3. 30 fr., M. Hublot-Panneau, à Nueil; 4. 25 fr., M. François Bazantay, à Nueil; 5. 20 fr., M. Ernest Lemoine, à Nueil; 6. 15 fr., M. Auguste Villain, à Saint-Hilaire; 7. médaille de bronze grand module, M. Edouard Maugin, à Montilliers; 8. médaille de bronze, M. Hublot-Panneau, à Nueil; 9. 15 fr. offerts par la commune de Nueil, à M. Clémenceau, au Vaudelnay; 10 fr. à M. Louis Brémont, à Nueil, pour un verrat; 40 fr. à M. Louis Brémont, à Nueil, pour une truie.

### Instruments aratoires

Mention honorable et 40 fr. à M. J. Busson, à la Fosse-de-Tigné, pour ses charrues. — Mention honorable et 40 fr. à MM. Jahan frères, à Saint-Paul-du-Bois, pour leurs instruments aratoires. — Mention honorable à M. Bouju, au Puy-Notre-Dame, pour ses instruments aratoires. — Mention honorable à M. Leblanc, pour son exposition de miel. — 5 fr. à M. Vincent Durand, à Coron, pour son exposition de dindons. — 5 fr. à M. le docteur Gihon, pour son exposition de coq et poules.

### Exposition florale et horticole

M. Lemoine, maire de Nueil, et M. Gautier, adjoint, avaient offert une somme de cent francs pour cette exposition.

Mention honorable et 40 fr. à M. Chatopin, à Vihiers, pour vignes américaines. — Médaille de bronze et 40 fr. à M. Benoist, à Nueil, pour tonnellerie. — Médaille de bronze à M. Béthys, instituteur à Nueil, pour ses collections de céréales. — Mention honorable à M. Louis Bossu, à Nueil, pour ses blés. — Médaille d'argent et 35 fr. à M. Boutreux père, à Vihiers, pour ses fleurs. — Médaille d'argent à M<sup>me</sup> André Gautier, à Nueil, et 20 fr. à Thierry, son jardinier, pour fleurs. — Diplôme d'honneur et médaille de bronze et 45 fr. à M. Boutreux fils, à Vihiers, pour plantes coupées. — Médaille de bronze et 40 fr. à M. Hervé fils, aux Cerqueux-sous-Passavant, pour sa collection d'insectes nuisible ou utiles à l'agriculture.

### Incendie à l'Angevaine

Avant-hier soir, un incendie éclatait, quartier du Champ de Manœuvre, à la filature de laines l'Angevaine, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Bougère.

Le feu a pris dans un hangar contenant plusieurs milliers de kilos de laines frisées.

Aussitôt l'alarme donnée, la pompe de la gare Saint-Serge arrivait, suivie par celle du gaz.

Le hangar et son contenu ont été la proie des flammes.

Les secours se sont bornés à préserver le bâtiment principal et qui commençait à prendre feu par la toiture et où se trouvaient les machines servant à la préparation des laines.

Cet incendie a été causé par la fermentation des laines.

Les pertes, couvertes par des assurances, sont évaluées de 7 à 8,000 fr.

### Nécrologie

L'Agence Havas reçoit de Saïgon une dépêche datée du 30 juillet annonçant que le lieu-

tenant de Puysegur et sept soldats se sont noyés dans les rapides de Khône.

Cette dépêche ne donne aucun détail sur l'accident. Toutefois, ce n'est pas la première fois que de semblables faits se produisent dans les fleuves de nos possessions de l'Indo-Chine où l'existence de rapides rend la navigation difficile et dangereuse.

Le lieutenant de Chastenot de Puysegur appartenait au 11<sup>e</sup> régiment stationné en Cochinchine; il n'avait que vingt-quatre ans. Il était lieutenant depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1892.

Le jeune officier était allié à la famille de Chastenot de Puysegur, si connue et si estimée en Touraine.

## État-civil de la ville de Saumur

### MARIAGES

Le 31 juillet. — Lucien-Théophile-Léon Gindrey, manouvrier, a épousé Marie Barroux, domestique, tous deux à Saumur.

Le 1<sup>er</sup> août. — Paul-Marie-Jules Lautmonier, professeur au lycée de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), a épousé Marie-Anne-Joséphine Gratien, sans profession, à Saumur (Beaulieu).

### DÉCÈS

Le 30 juillet. — Alexandre-Jean-Guillaume Pitel, veuf de Victorine-Jenny Hugon, sans profession, 63 ans, à l'Hôpital.

Le 31. — Henri-Jules Baud, veuf de Zélie-Clotilde Bernard, cultivateur, 49 ans, à l'Hôpital.

Le 1<sup>er</sup> août. — Louis-Joseph de Sarrazines, employé de télégraphie, 20 ans, quai de Limoges.

## Dernières Nouvelles

### L'ARRANGEMENT ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Lord Dufferin a eu avec M. Develle une entrevue dans laquelle la France et l'Angleterre ont réglé la situation à établir dans les régions supérieures du Haut-Mékong.

Cet arrangement, dont on ne connaît pas encore les détails, est « à l'avantage de la France » et de nature à apaiser les malentendus qui ont pu exister entre les deux nations.

Paris, le 1<sup>er</sup> août, 2 h. soir.

Le ministre plénipotentiaire du Siam est allé ce matin, à onze heures et demie, au ministère des affaires étrangères, annoncer que le Siam acquiesçait aux garanties complémentaires réclamées par la France.

HAVAS.

## CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1<sup>er</sup> Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les Antiseptiques composés, présenté par le Dr de Christmas et le Dr Respaut, fondateur de l'American Dentaire, 1, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaut s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices: le Dentol et la Pâte Dentol, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le Dentol est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas antiseptiques et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

Envoi franco du prospectus sur demande. Entrepôt maison du Royal Windsor, rue de l'Echiquier, 22, Paris.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.



**Compagnie d'Orléans**

**UNE JOURNÉE AU BORD DE LA MER**

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 5 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande.

**Prix des places, aller et retour :**

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 8 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50 ; 3<sup>e</sup> classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 6 août, à 8 h. 50 du soir, pour arriver à Tours le lundi à 4 h. 59 du matin.

La distribution des billets commencera le lundi 31 juillet.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le vendredi soir 4 août.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

JUIN-SEPTEMBRE 1893

**Billets d'aller et retour à prix réduits pour ROYAT et LAQUEUILLE**

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre,

à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule : 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage de places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

**Avis.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa; de Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule, Royat et Clermont-Ferrand et vice versa). — Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Mai-Octobre 1893

**Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne**

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Ros-porden, Concarneau, Quimper, Donarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.  
Prix des billets (aller et retour) : 1<sup>re</sup> classe, 45 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 36 fr.

**Avis.** — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des

places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

**Marché de Saumur du Samedi 29 Juillet**

Froment-commerce, l'hectolitre	15 50	Beuf 160, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	14 75	Mouton	1 40
Méteil	12 55	Porc	1 60
Seigle	10 35	Poulets la couple	3 50
Orge	12	Dindonneaux	8
Avoine	10	Canards	3 50
Sarrasin	10 50	Oies	8
Haricots blancs	26	Beurre le kilog.	2 40
Haricots rouges	26	Eufs la douzaine	8
Fèves	—	Poin, la charretée de 780 kilog.	170
Noix	10 50	Luzerne	150
Châtaignes	—	Paille	70
Sel les 100 kil.	15	Huile de noix, 50 kil.	130
Son	16	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pommes de terre, la barrique,	10	id. 2 <sup>e</sup>	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	id. 3 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 30	—	Charbon de terre	4
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 28	—		

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**

Séance du 30 Juillet 1893

Versements de 61 déposants (9 nouveaux), 17,915 fr.  
Remboursements, 23,451 fr. 60.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup>

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maison de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2<sup>o</sup>

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3<sup>o</sup>

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4<sup>o</sup>

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup>

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Etude de M<sup>e</sup> GAULTIER, notaire à Loudun (Vienne).

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 15 Mars 1894

**L'HOTEL DES ILES**

Situé à Loudun, place de la Bœuf-jellerie,

Comprenant : salons, salle à manger, cuisine, nombreuses chambres à coucher, vastes servitudes, terrasse et jardin.

Situation avantageuse au centre de la ville, belle clientèle.

S'adresser à M. BESNARD, négociant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare, ou à M<sup>e</sup> GAULTIER, notaire à Loudun.

**A VENDRE VOITURE**

quatre roues avec fourgon, genre marchands forains, à 2 chevaux ou un cheval.

S'adresser à M. REUMONT, 40, rue de Châteauneuf, TOURS.

**A VENDRE**

A PROXIMITÉ DE SAUMUR

**Belle Ferme de 23 hectares**

Revenu par bail authentique 525 francs.

Réserve en plus par le propriétaire de 4 hectares de taillis et sapinières et de 2 hectares de vigne.

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

**PIANO** à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS. Location — Accords — Réparations

Rue Brault, 30, Saumur

**M<sup>lle</sup> E. PANNIER**

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations

Se rend à domicile

**PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

**Pillet - Bersoullé**

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

**ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS**

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

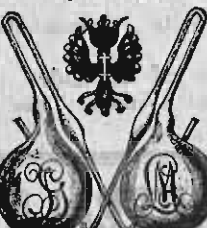
Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

**GUERISON**

Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LOPUS, etc. MÊME DES PLAIRES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

MARQUE DÉPOSÉE



**LEVURES PURES ACTIVES DE VIN**

DE TOUS LES MEILLEURS CRUS

Procédés G. JACQUEMIN, chimiste-microbiologiste, et LE MARX, Brevetés S. G. D. G.

INSTITUT « LA CLAIRE », LE LOCLE, par MORTEAU (Doubs)

Amélioration, augmentation du degré alcoolique et du bouquet des vins par les levures de grands crus préparées par la MÉTHODE PASTEUR. Aux vendanges 1894, résultats excellents et succès constatés par plus de mille viticulteurs. Le vin a gagné 1 à 2<sup>e</sup> d'alcool et un excellent bouquet.

L'amélioration d'un hecto de vin revient de 20 à 35 centimes, suivant la qualité désirée. Une brochure indiquant les résultats obtenus, rapport lu à la Société des Agriculteurs de France, sera adressée gratis et franco sur demande par simple carte postale à M. Eugène THIBAULT, 15, 17 et 19, rue Saint-Léonard, Nantes, agent concessionnaire pour l'Ouest, chez qui tous les ordres et demandes de renseignements doivent être adressés. On demande des Agents dans chaque commune. Ecrire à M. THIBAULT.

**Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES**

**A. LIGNAIS**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

**GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

**SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES**

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

**Imprimerie Paul GODET, Saumur**

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ETIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

Consultez les Prix de la maison avant de commettre à l'étranger.

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

REGISTRES — BROCHURES

EN VENTE

**HISTOIRE de SAUMUR**

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,